

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03415

Numéro SIREN : 527 490 684

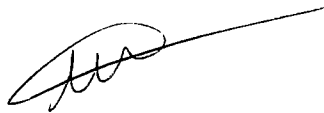
Nom ou dénomination : ARB EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/034470

ARB EXPERT
Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 Euros
Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts-Comptables de TOULOUSE MIDI-PYRENEES
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de TOULOUSE
Siège Social : 11 BIS AVENUE DE COURREGE
31400 TOULOUSE
527.490.684 RCS TOULOUSE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Pour copie certifiée conforme,
le gérant**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the initials 'AR' followed by a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise <u>ARB EXPERT</u>				Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>11 BIS AV DE COURREGE 31400 TOULOUSE</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> </tr> </table>						5	2	7	4	9	0	6	8	4	0	0	0	1	8
5	2	7	4	9	0	6	8	4	0	0	0	1	8						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																			
				Exercice N clos le															
				<u>31/12/2021</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012													
		Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	74 585	030	56 869	17 716												
	Immobilisations financières * (1)		040	885 424	042	121 594	763 830												
Total I (5)		044	960 009	048	178 463	781 546													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052													
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	32 986	070	32 986												
		Autres * (3)		072	10 031	074	10 031												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	25 134	086		25 134												
Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	68 150	098		68 150													
Total général (I + II)		110	1 028 160	112	178 463	849 697													
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		400 000													
	Écart de réévaluation			124															
	Réserve légale			126		40 000													
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		269 360													
	Report à nouveau			134															
	Résultat de l'exercice			136		85 688													
	Subventions d'investissement			137															
	Provisions réglementées			140															
Total I			142		795 048														
Provisions pour risques et charges			Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		46 581													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	286	8 067													
	Produits constatés d'avance			174															
Total III			176		54 648														
Total général (I + II + III)			180		849 697														
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	47 816												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ARB EXPERT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
						234
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236
Variation de stocks (marchandises) *					238	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					242	
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
Rémunérations du personnel *					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements *					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	
Produits financiers (III)		280	91 488	Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				294		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	85 688	
Rémégravations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	80 886
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (+, sexties)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (+, septies)	981	JEI (44. sexties A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septuagés)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)		649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
				352	65 770	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables *		117 492	dont imputés sur le résultat		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
				370	372	

ARB EXPERT
Société à responsabilité limitée au capital 400.000 Euros
Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts-Comptables de TOULOUSE MIDI-PYRENEES
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de TOULOUSE
Siège Social : 11 BIS AVENUE DE COURREGE
31400 TOULOUSE
527.490.684 RCS TOULOUSE

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Non exigé car l'exercice est clos le 31/12/2022
AS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 849 696,50 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 85 687,85 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 960 009

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	73 770	816		74 585
Immobilisations financières	838 424	47 000		885 424
TOTAL	912 193	47 816		960 009

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 178 463

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	38 139	18 730		56 869
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	53 054	68 540		121 594
TOTAL	91 193	87 270		178 463

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Vehicule	49 437	0	49 437	Non amortiss.
Scooter	3 300	0	3 300	Non amortiss.
Twingo	8 883	0	8 883	4 ans
Instal./agenc.divers	12 150	0	12 150	Non amortiss.
Mat.bureau & informatique	816	0	816	Non amortiss.
TOTAL	74 585	0	74 585	

3.2 - Etat des créances = 558 191

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	515 174		515 174
Actif circulant & charges d'avance	43 016	43 016	
TOTAL	558 191	43 016	515 174

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 52 073**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	12 077
Clients et comptes rattachés	32 986
Autres créances	7 011
Disponibilités	
TOTAL	52 073

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 400 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5000	80,00	400 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5000	80,00	400 000

4.2 - Etat des dettes = 54 648

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	46 581	29 480	17 101	
Dettes financières diverses	286	286		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales	7 781	7 781		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	54 648	37 547	17 101	

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 192 892**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	192 892	100,00 %
TOTAL	192 892	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 52 073

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	12 077
Int cour/prets(276840)	12 077
Clients et comptes rattachés :	32 986
Clients factures a etablr(418100)	32 986
Autres créances :	7 011
Org.soc. produits a recevoir(438700)	7 011
TOTAL	52 073

ARB EXPERT
Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 Euros
Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts-Comptables de TOULOUSE MIDI-PYRENEES
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de TOULOUSE
Siège Social : 11 BIS AVENUE DE COURREGE
31400 TOULOUSE
527.490.684 RCS TOULOUSE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 85.687,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	85.687,85 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 8,00 euros par part	40.000,00 euros
Au compte « autres réserves » le solde, soit	45.687,85 euros

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet 2023.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	40.000 €		
2020	AGOA 30/06/2021 : 40.000 €	Décision de l'associé unique du 18/12/2020 : 40.000	
2019	0 €		

Certifié conforme
La Gérance

